

Notification 2025/004

3 mars 2025

NOTIFICATION AUX PARTIES

ACCUEIL DE LA 10^{ÈME} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES (MOP10) À L'AEWA (PRÉVUE POUR 2028)

Le Secrétariat PNUE/AEWA souhaite par la présente inviter toutes les Parties contractantes à l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) à envisager d'accueillir la 10^{ème} session de la Réunion des Parties (MOP10), qui devrait avoir lieu en 2028.

La Réunion des Parties est le principal organe décisionnel de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), les sessions ordinaires ayant lieu à des intervalles ne dépassant pas trois ans. Les sessions précédentes de la MOP se sont tenues en Hongrie, en Afrique du Sud, en France, à Madagascar, au Sénégal et en Allemagne. Au cours de cette 10^{ème} Réunion des Parties, le nouveau plan stratégique 2029-2037 de l'AEWA sera présenté pour discussion et approbation.

Aucune offre d'une Partie pour accueillir la MOP10 n'a été reçue à ce jour.

La décision sur l'hôte de la MOP10 sera prise lors de la prochaine 9^{ème} session de la Réunion des Parties (MOP9), qui est prévue pour le 10 au 14 novembre 2025 à Gaborone à l'aimable invitation du gouvernement du Botswana, si une ou des offres d'accueil sont reçues. L'accueil de cette importante réunion offre l'occasion d'élever le profil du gouvernement hôte et de ses efforts de conservation et de susciter un intérêt et un engagement supplémentaires. L'hôte de la prochaine session de la Réunion des Parties sera également membre du Comité permanent de l'Accord pour la période allant jusqu'à la clôture de la session de la MOP qu'il accueille soit dans ce cas de 2026 à 2028.

Veuillez contacter le Secrétariat (aewa.secretariat@unep-aewa.org), si vous envisagez d'accueillir la MOP10 et souhaitez recevoir une liste détaillée des responsabilités du pays hôte.